



Contribution

NOTE D'ALERTE SUR
L'EMPLOI DES JEUNES
EN ÎLE-DE-FRANCE

Décembre 2020



Contribution
présentée au nom de la commission Emploi

par **Saleha GHERDANE**

3 décembre 2020

Note d'alerte sur l'emploi des jeunes en Île-de-France

Le Ceser s'inquiète fortement de la situation de l'emploi des jeunes franciliens, et appelle la Région Île-de-France à mettre en œuvre des mesures spécifiques et urgentes.

La crise **complique sérieusement la recherche du premier emploi** pour tous les jeunes, et **aggrave les situations déjà précaires des jeunes sans emploi ni formation**. Par ailleurs, elle place dans une extrême fragilité un grand nombre d'étudiants, privés de ressources. **Cette crise renforce les fractures territoriales franciliennes**, en isolant davantage les jeunes habitant les territoires ruraux éloignés de la métropole ou les quartiers prioritaires de la ville.

Cette situation paraît d'autant plus urgente que **les jeunes sont moins protégés par les dispositifs d'amortissement de la crise** : beaucoup n'ont pas accès au chômage partiel, au RSA, au Compte Personnel de Formation (CPF) ou encore au Conseil en évolution professionnelle (CEP)...

La Région Île-de-France s'appuie sur des dispositifs anciens pour accompagner l'emploi des jeunes, tel que Parcours Entrée dans l'Emploi... La Présidente de Région, Valérie Pécresse, a par ailleurs annoncé en novembre de nouvelles mesures : accès au PRIC, création de deux nouveaux campus des métiers et des qualifications (santé et sécurité), aide de 1 300 euros pour financer le permis de conduire de 60 000 jeunes en insertion, référents dans les bassins d'emploi pour promouvoir les mesures du plan « 1 jeune, 1 solution », doublement des places de formation dans les filières en tension...

L'objectif de cette note d'alerte est double : d'une part, partager la **très grande inquiétude de la société civile organisée** quant à l'impact de la crise sanitaire, économique et sociale sur la jeunesse francilienne ; d'autre part, de proposer au Conseil régional d'Île-de-France quelques **recommandations complémentaires - urgentes ou pérennes - dans son action en faveur de l'emploi des jeunes, aux côtés de l'Etat**.

1 | UNE SITUATION TRES PREOCCUPANTE EN ILE-DE-FRANCE

La situation économique est très préoccupante en France, et en Île-de-France (selon l'Insee, estimation de 1 057 280 chômeurs en Île-de-France, soit une augmentation de 7% cette année¹).

Les jeunes seraient les plus touchés, toute une génération serait « sacrifiée », avec le risque d'un sentiment de « lutte des âges », de tensions autour d'objectifs qui sembleraient contradictoires – protection sanitaire, ou protection économique et sociale.

- > *En France en avril, le nombre de chômeurs de moins de 25 ans s'est envolé de 29,4% (+22% toutes catégories)²*
- > *En France, 700 000 jeunes entrent sur le marché du travail en septembre 2020³*

En Île-de-France, la crise est grave. Des secteurs franciliens sont extrêmement touchés par la crise sanitaire : industries aéronautique et automobile, culture, tourisme, événementiel, congrès... Ces secteurs emploient souvent des jeunes : comme en témoigne l'impact des fermetures partielles ou totales de Disneyland Paris sur l'emploi des jeunes du bassin d'emploi de Marne-la-Vallée.

Or, l'Île-de-France demeure une région jeune ; il y a donc urgence à agir cette année, mais aussi de manière plus pérenne pour garantir leur entrée durable sur le marché de l'emploi.

- > *20,1% des Franciliens ont entre 15 et 29 ans (moyenne nationale : 17,3%)⁴*

Surtout, de nombreux jeunes franciliens sont en situation de précarité, de pauvreté : dans les quartiers prioritaires de la ville, comme dans les territoires ruraux.

- > *Avant la crise, en Île-de-France, 36,4% des chômeurs ont entre 15 et 29 ans, et 9,4% des jeunes de moins de 25 ans sont au chômage⁵*
- > *15% des 15-29 ans sont non insérés (sans emploi, ne suivant pas de formation)⁶*
- > *Hausse +15% des jeunes demandeurs d'emploi en Île-de-France⁷*

La crise actuelle renforce la précarité des jeunes franciliens, et complique l'accès au premier emploi de toute une génération, toutes situations confondues. Ces difficultés sont aggravées par un accès au logement très compliqué pour les jeunes franciliens, et une entrée durable dans l'emploi déjà largement mise à mal pour les moins de 30 ans⁸.

- > *En 2017, 55% de la Génération 2010 (c'est-à-dire entrée sur le marché du travail en 2010), est dans la situation « stabilisation en Emploi à Durée Indéterminée »*
- > *C'est 9 points de moins que la Génération 1998*
- > *Ces chances de stabilisation dans l'emploi à durée indéterminée s'amenuisent encore pour les sans ou peu diplômés*

¹ Source : INSEE, novembre 2020 | <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2109644#tableau-Figure0101p-1>

² Source : La Tribune, juin 2020 | <https://www.latribune.fr/economie/france/les-jeunes-sacrifices-economiques-de-la-crise-une-bombe-sociale-a-retardement-850093.html>

³ Source : La Tribune, juin 2020 | <https://www.latribune.fr/economie/france/les-jeunes-sacrifices-economiques-de-la-crise-une-bombe-sociale-a-retardement-850093.html>

⁴ Source : Préfecture d'Île-de-France, 2018 | http://ile-de-france.drscts.gouv.fr/sites/ile-de-france.drscts.gouv.fr/IMG/pdf/jeunes_françiliens_2018 - 07.01.2019-1.pdf

⁵ Source : Institut Paris Région, INSEE, CCI Paris Île-de-France | Chiffres-clés de la Région Île-de-France 2020

⁶ Source : Préfecture d'Île-de-France, 2018 | http://ile-de-france.drscts.gouv.fr/sites/ile-de-france.drscts.gouv.fr/IMG/pdf/jeunes_françiliens_2018 - 07.01.2019-1.pdf

⁷ Source : DIRECCTE Île-de-France, novembre 2020

⁸ Même si les jeunes Franciliens sont plus souvent en CDI que la moyenne nationale (70% en CDI). Source | Cereq, Bref 382, « Des débuts de carrière plus chaotiques pour une génération plus diplômée », novembre 2019.

2 | LES PRECONISATIONS DU CESER

Pour tous les publics jeunes

- Favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle, en tenant compte des besoins de logement et de mobilités :**

Le Ceser propose de recenser, identifier et travailler avec un réseau local autour du triptyque « emploi – logement – mobilités », par exemple en utilisant les ressources disponibles pendant cette crise comme les auberges de jeunesse, locations saisonnières, opérateurs hôteliers en manque de clientèle... et en agissant avec les acteurs institutionnels comme Action Logement, Île-de-France Mobilités...

Bonne pratique : la Région Normandie a annoncé le financement de 2000 stages pour les jeunes en parcours dans l'enseignement supérieur, en partenariat avec Action Logement pour faciliter l'accès au logement pour ces jeunes (rémunération de 650€, aide à la mobilité de 50 à 250€ en fonction de la distance entre le lieu de résidence et le lieu du stage, accompagnement dans la recherche de logement et de paiement des loyers).

Bonne pratique : la Région Hauts-de-France propose un service de location de véhicules de la Région pour 2€ par jour, accessible à toute personne décrochant un contrat ou une convention de stage.

- Se focaliser sur le maillage territorial des dispositifs | Comment mieux détecter, recevoir et orienter les jeunes :**

Comment mieux détecter les jeunes en difficulté, en coordination avec les acteurs locaux ? Le Ceser suggère de s'appuyer sur les dispositifs déjà existants, et de **s'ouvrir aux réseaux associatifs (associations d'insertion déjà partenaires de la Région qui peuvent augmenter leur capacité d'accueil), aux fédérations, aux fondations d'entreprises...** notamment pour toucher les jeunes de grande couronne, où le réseau des structures de l'emploi est moins dense.

Pour recevoir les jeunes, **les rencontres pourraient être encouragées dans des lieux comme les Bourses du Travail ou les locaux des organismes paritaires.** Cette expérimentation serait rapide à mettre en place. Ces lieux d'accueil pourraient être permanents, pour retrouver l'ensemble des organisations professionnelles, institutions (Pôle Emploi, Apec, Missions locales), les entreprises locales qui recrutent, des ministères ou des collectivités locales, des associations d'insertion locales, des entreprises de l'économie sociale et solidaire... La Région pourrait se rapprocher des Présidents des départements et des Maires pour créer ces forums permanents locaux.

Des initiatives pour recevoir les jeunes « hors les murs » peuvent aussi être encouragées (par exemple, la mission locale de Fontenay a décentralisé son accueil dans un centre commercial pendant l'été, avec un franc succès).

- Développer l'accès aux outils numériques :

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, de nombreux jeunes ne sont pas équipés pour suivre l'enseignement ou des formations à distance, ou encore télétravailler. L'illectronisme est aussi fortement présent chez les jeunes⁹. **Les tiers lieux doivent jouer leur rôle pour accueillir les jeunes, leur proposer les équipements adéquats et les accompagner dans la prise en main de ces équipements.** Bien évidemment, le protocole sanitaire et les règles liées au confinement doivent être respectées. Des **petits groupes de jeunes en formation** pourraient être organisés, dans les bibliothèques et/ou médiathèques municipales, en repensant la question de l'amplitude des horaires d'ouverture de ces bâtiments.

La Région pourrait aussi **impliquer des associations spécialisées dans la fracture numérique, notamment Emmaüs Connect, WeTechCare, ou encore l'école gratuite Simplon, pour développer, amplifier et soutenir des sessions de formation aux outils numériques**, en complément du chèque numérique déjà mis en place.

Ces « tiers lieux » doivent être développés en urgence, en utilisant par exemple les équipements régionaux existants, notamment en grande couronne (bâtiments des bases de loisirs, Bourses du travail...). En effet, la plupart des étudiants ne peuvent plus se rendre physiquement en cours. Enfin, la Région pourrait **mobiliser les tiers lieux partenaires, pour devenir des « lieux de transition » pour les jeunes** : espaces de coworking mais aussi de recherche d'emploi, de stage...

- Inciter à faire évoluer et renforcer le dispositif Conseil en évolution professionnelle (CEP) :

La Région pourrait porter auprès de l'Etat **un renforcement du CEP en faveur des jeunes franciliens**. Ainsi, les conditions d'accès (âge et ancienneté) au CEP pourraient être assouplies pour les jeunes, et le dispositif pourrait être augmenté à 8h ou plus, contre 6h aujourd'hui.

- Former et réorienter le temps de la crise :

Concernant le **Compte Personnel de Formation (CPF)**, la Région pourrait fournir un effort financier sur l'abondement du CPF pour les jeunes.

Concernant les filières les plus touchées par la crise sanitaire, le CPF pourrait permettre **un accompagnement des jeunes vers une reconversion temporaire**. Le CPF permettrait d'accompagner les jeunes qui le souhaitent vers des métiers peu voire pas touchés par la crise, en s'appuyant sur la stratégie orientation de la Région. Ce CPF pourrait aussi permettre un accès plus large aux formations aux langues étrangères.

- Identifier des formations et des métiers d'avenir :

La Région devrait pouvoir **identifier les nouveaux secteurs porteurs et les secteurs d'avenir, afin de mettre en place très rapidement des outils de formations adéquats, en lien avec ces filières**. Former massivement les jeunes sur ces métiers est impératif. Ces secteurs portent sur le numérique bien sûr mais aussi sur le développement durable (voiture électrique, vélo...), bureautique à distance, bâtiment, logistique, transports, énergie... La question de l'anticipation des besoins en formation est la clé dans l'accompagnement des jeunes.

Le Ceser pense ainsi que la Région devrait **soutenir des expérimentations du type Territoires zéro chômeur de longue durée ou revenu de transition écologique** visant en particulier des jeunes.

⁹ Source : <https://www.franceculture.fr/numerique/la-fracture-numerique-nepargne-pas-les-jeunes>

La Région pourrait aussi encourager, par des appels à projets, des financements ou des formations, **des projets de résilience alimentaire et écologique**, de renforcement de lien social et d'actions culturelles dans les quartiers défavorisés, impliquant des jeunes.

Enfin, les entreprises du bâtiment pourraient être accompagnées, afin qu'elles forment et embauchent **des jeunes dans des chantiers de transition écologique** (isolation thermique des bâtiments, construction d'écoquartiers, de circuits de mobilités douces...).

- **Soutenir l'emploi des jeunes en situation de handicap :**

La Région a acté du versement d'une prime de 2 000 euros pour les demandeurs d'emploi en situation de handicap qui souhaitent se former dans un des secteurs en tension. La Région pourrait amplifier ce dispositif par **une aide aux entreprises qui embauchent un ou une jeune diplômé(e) en situation de handicap**, le temps de la pandémie. Cette aide pourrait se créer en complément des aides apportées par l'Agefiph (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées).

Enfin, le Ceser souligne l'intérêt à ce que puisse être envisagée, une coordination simplifiée et réactive en lien avec les décisions d'orientations des MDPH franciliennes dans les suivis et accompagnements des jeunes en situation de handicap, quels que soient leurs parcours d'insertions avec les référents handicap des CFA.

Pour les jeunes en apprentissage / alternance

La Région pourrait participer à renforcer le lien entre l'entreprise et les jeunes. La question du maître d'apprentissage (ou tuteur) est un problème récurrent, peut-être renforcé en temps de crise. Une solution serait d'accentuer le tutorat en entreprise, en allant plus loin que la loi. Les Chambres de commerce et d'industrie peuvent aussi être des ressources sur lesquelles s'appuyer (via des dispositifs comme « le Point A » par exemple).

Bonne pratique : le partenariat Ecole / Entreprise dans le secteur du bâtiment en Île-de-France, afin de mobiliser des Conseillers entreprises pour accompagner les jeunes dans leur projet d'orientation et « répertorier les formations dispensées dans les lycées publics et les CFA d'Île-de-France afin d'identifier l'offre et faciliter l'accès des jeunes aux formations du bâtiment sur le territoire. »¹⁰

Pour les jeunes qui n'ont pas pu suivre leur cursus jusqu'au bout (contrat rompu en raison de la pandémie ou chômage partiel prolongé), **une aide de la Région pourrait être créée pour assurer la continuité du financement du diplôme en apprentissage, malgré la rupture du contrat**. Par ailleurs, ces mêmes jeunes n'ayant pas achevé leur cursus, pourraient se voir proposer une autre filière, après étude du motif de leur décrochage.

Enfin, un réseau régional pourrait être mis en place, en partenariat avec les CFA, pour faciliter l'accès à l'entreprise dans le cadre de l'alternance : **une plateforme pourrait recenser les entreprises offrant des recrutements en alternance par bassin d'emploi**.

La Région pourrait financer les jeunes SFP (stagiaires en formation professionnelle), pour une durée maximale de 6 mois, afin d'éviter les inégalités entre les apprentis qui sont en entreprise et qui sont rémunérés et les jeunes SFP qui sont en recherche d'entreprise.

La Région pourrait créer une aide pour les jeunes SFP spécifique à l'acquisition d'un outillage de première nécessité pour l'apprentissage de leur métier.

¹⁰ <https://www.lejournaldugrandparis.fr/batiment-partenariat-ecole-entreprises-en-faveur-de-lapprentissage/>

Pour les « NEET » (jeunes ni en formation ni en emploi)

Le Ceser rappelle que **la Région doit jouer son rôle de chef de filât** dans les différents dispositifs et auprès des acteurs liés à la jeunesse. Le Conseil régional des jeunes pourrait aussi être mobilisé, notamment la commission Orientation, Etudes, Emploi.

La Région Île-de-France a annoncé le doublement des places de formation dans les secteurs en tension. **Le Ceser souhaite que soit garanti l'accès des jeunes à ces formations**, notamment des peu ou pas formés. Aussi, la crise nous oblige, plus que jamais, à ouvrir le champ des possibles pour les jeunes. Ainsi, il est primordial de dégénérer au maximum l'orientation et les études, qu'il s'agisse d'enseignement général ou professionnel.

La coordination avec les missions locales doit être repensée, afin de leur laisser plus de souplesse pour proposer des actions spécifiques à leur territoire. La question de la **mise à disposition de locaux adaptés** pour recevoir les jeunes est cruciale en Île-de-France. Pour ces publics, il est en effet primordial d'avoir des locaux qui **préservernt la confidentialité des échanges**.

Sur le long terme, les missions locales pourraient participer à la **négociation des clauses d'insertion et avoir accès aux offres des marchés publics**. Cette sollicitation en amont leur permettrait d'anticiper et donc de former des publics faiblement qualifiés, spécifiquement pour ces emplois. Ces clauses d'insertion pourraient aussi être davantage fléchées vers les jeunes. Les Jeux de Paris 2024 représentent aussi une opportunité unique dans ce domaine.

Un partenariat avec les Ecoles de la deuxième chance, les établissements pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE) ou encore les « prépa apprentissage », pourrait être envisagé pour rapprocher les dispositifs régionaux de ces structures.

Bonne pratique : la Région Occitanie a demandé une aide de l'Union européenne pour former les NEETs dans le secteur de la santé, afin de répondre aux tensions sur ce secteur. Le futur Programme opérationnel des fonds européens 2021-2027 pourrait faire l'objet d'une négociation sur des dispositifs en faveur de l'emploi des jeunes.

Bonne pratique : le dispositif « Proch'Emploi » de la Région Hauts-de-France. Cette plateforme fait le lien entre les entreprises qui recrutent et les demandeurs d'emplois, via un numéro de téléphone. Ainsi, « Proch'Emploi » propose des solutions sur-mesure (formation, emploi...), des relais territoriaux via les plateformes territoriales spécifiques à chaque Bassin d'emploi, un fonctionnement en circuits courts. Par ailleurs, « Pass Emploi » permet de regrouper des demandeurs d'emplois pour des formations pré-requises par un employeur, si aucun candidat n'a pu être identifié par Pôle Emploi ou « Proch'Emploi ».

Une action particulière pourrait être développée auprès des jeunes femmes sans emploi ni formation. Plus souvent NEET de longue durée (plus d'un an)¹¹, non inscrites à Pôle Emploi, de nombreuses jeunes femmes sortent des dispositifs d'accompagnement, ce qui contribue à leur invisibilisation. L'enjeu du mode de garde des enfants est aussi prépondérant dans leurs difficultés. La Région pourrait ainsi **participer au financement et développement du programme « Jeunes et Femmes », initié par les missions locales de l'Essonne**.

Bonne pratique : Sous l'impulsion de la Mission locale des Ulis, les missions locales de l'Essonne ont initié des parcours pour des femmes sans formation ni emploi, alliant travail sur les violences, ateliers sur la santé, l'accès aux droits... et enfin formation et retour à l'emploi¹².

¹¹ https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2020-006_da_les_neet_profil_parcourus.pdf

¹² <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/outil/jeunes-et-femmes-projet-departemental-des-missions-locales-de-l-essonne>

Pour les jeunes diplômés / les futurs diplômés

- Cordonner et renforcer les partenariats avec les acteurs locaux :

La Région pourrait participer à donner plus de visibilité aux opérations du type « objectif premier emploi » menées par les différents acteurs de l'emploi (exemple : l'APEC, Medef Cordées de la Réussite, forum emploi jeunes...).

Les partenariats avec des associations spécialisées dans l'emploi des jeunes diplômés habitant les quartiers prioritaires de la ville pourraient être créés ou renforcés (Mozaïk RH, NQT - Nos quartiers ont du talent...). Le lien entre la Région et ses associations est plus que jamais prégnant.

Pour les jeunes diplômés habitant la grande couronne, il existe peu de structures ressources emploi, comme l'Apec. La pandémie a accentué cette carence ; la Région pourrait identifier des structures relais locales (syndicats, associations) destinées spécifiquement à l'accueil de ces jeunes.

Enfin, les tiers lieux, les lycées, les grandes écoles ou les universités (comme Saclay) bien équipées sur le plan numérique, peuvent être mobilisés pour offrir un environnement stimulant à la recherche d'emploi - lorsque les conditions sanitaires et réglementaires le permettent.

- Mobiliser certains cadres de l'entreprise pour des stages d'observation (en lien avec le dispositif de mise en situation professionnelle) :

La Région pourrait organiser une campagne de mobilisation pour les stages d'observation, en créant un guide de l'accueil pendant le confinement et la crise sanitaire. En effet, comment convaincre une entreprise d'accueillir un stagiaire dans l'entreprise alors que le recours au télétravail est massif, ou en période de confinement ?

Les entreprises subventionnées ou recevant des aides de la Région ont l'obligation de recruter des stagiaires. Le Ceser souhaiterait que cette obligation soit bien respectée, même en temps de crise. Plus largement, un accompagnement des structures et des entreprises, surtout les plus petites, pourrait être développé par la Région, pour recruter et assurer le suivi des stagiaires.

Bonne pratique : depuis plus d'un an, les employeurs de la Seine-Saint-Denis s'engagent sur une charte pour faciliter le recrutement de stagiaires.

- Créer des modules de formation courts pour les jeunes diplômés

La Région pourrait encourager la création de modules de formation courts et pratiques dans des filières d'avenir (de préférence dans une logique de bloc de compétences permettant la certification), par exemple : protection & gestion des données, accès au numérique, langues étrangères... en lien avec les formations e-learning développées par la Région. Les budgets PRIC, dont l'accès aux jeunes vient d'être garanti, pourraient financer ce type de formations.

Bonne pratique : la Région Grand Est participe au financement de 2000 stages, par la prise en charge des « coûts pédagogiques » des entreprises pendant 6 mois.

CONCLUSION

1 Francilien sur 5 a moins de 30 ans. Les jeunes sont particulièrement touchés par la crise économique et sociale, issue de la pandémie. **Ainsi, on constate déjà une hausse de 15% du nombre de jeunes demandeurs d'emploi, au premier semestre 2020. Ceci représente 89 600 jeunes franciliens. Pour le Ceser, il est impossible de laisser ces jeunes au bord du chemin.** Les dangers sont nombreux : décrochage, forte augmentation de la pauvreté et de la précarité, violences, fracture démocratique, fracture générationnelle, montée des extrémismes.

Il est donc urgent d'agir sans plus attendre, avec des mesures efficaces, ciblées, concrètes et rapides. C'est pourquoi le Ceser a souhaité produire cette note d'alerte, dans des délais courts. L'information, l'orientation et la formation sont primordiales durant cette période de crise tout à fait inédite. Les entreprises et l'Etat doivent évidemment assumer leur rôle. Mais **la Région Île-de-France doit pleinement remplir sa fonction de « chef de file », de « coordinateur », auprès de tous les acteurs** - Pôle Emploi, service de l'emploi de l'Etat, missions locales, associations...

La Région Île-de-France doit donc réagir massivement et urgément pour éviter le pire, « quoi qu'il en coûte ».

Les travaux récents du Ceser, sources de nombreuses solutions pour les jeunes franciliens :

Egalité pour une citoyenneté active des jeunesse d'Ile-de-France :

<https://www.ceser-iledefrance.fr/ressource/egalite-pour-une-citoyennete-active-des-jeunes-dile-de-france/>

« Panser la crise autrement pour refaire société » :

<https://www.ceser-iledefrance.fr/ressource/la-societe-francilienne-face-a-la-crise/>

<https://www.ceser-iledefrance.fr/ressource/comment-la-region-peut-elle-mieux-organiser-et-mieux-se-preparer-en-cas-de-crise-touchant-son-territoire/>

<https://www.ceser-iledefrance.fr/ressource/quelles-politiques-regionales-franciliennes-pour-vivre-autrement-apres-la-crise/>

<https://www.ceser-iledefrance.fr/ressource/les-enjeux-de-la-reindustrialisation-en-ile-de-france-a-la-suite-de-la-crise-sanitaire/>

<https://www.ceser-iledefrance.fr/ressource/quelles-recommandations-budgetaires-pour-la-relance-en-ile-de-france-apres-la-crise-sanitaire/>

<https://www.ceser-iledefrance.fr/ressource/quelle-contractualisation-avec-l-etat-cper-pour-la-relance-en-ile-de-france-apres-la-crise-sanitaire/>

Contribution à la stratégie régionale pour une information et une orientation tout au long de la vie:

<https://www.ceser-iledefrance.fr/ressource/contribution-a-la-strategie-regionale-pour-une-information-et-une-orientation-tout-au-long-de-la-vie/>

Contribution

NOTE D'ALERTE SUR L'EMPLOI
DES JEUNES EN ILE-DE-FRANCE



Conseil économique, social et
environnemental d'Ile-de-France
2 rue Simone Veil, 93400 SAINT-OGEN



ceser@iledefrance.fr
www.ceser-iledefrance.fr



@ceseridf



01 53 85 66 25



Bât Influence 2, 3^{ème} étage
8 boulevard Victor Hugo,
93 400 SAINT-OGEN